

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Gestion administrative :

Nouvelle Adresse : SICAS



305 Chemin du Pavillon

13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.fumades@outlook.com

Référence : DEL_2025/02

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2024

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	5

Nombre de votants	5
Suffrages exprimés	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt cinq et dix-neuf juin à quatorze heures s'est réuni à Orgon, le Conseil Syndical de l'ASA des arrosants des Fumades, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 10 Juin 2025.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de l'ASA DES ARROSANTS DES FUMADES,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique,

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

ARTICLE 1^{er} : d'approuver à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 de l'ASA DES ARROSANTS DES FUMADES.

ARTICLE 2 : d'affecter au Budget 2025 à l'unanimité :

- La totalité de l'excédent en fonctionnement 2024 soit **2 521.57 €** aux dépenses de fonctionnement 2025 (compte 002)

ARTICLE 3 : de donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Cyril DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
DEVOUX Olivier

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 23/06/2025

Accusé de réception en préfecture
013-291303022-20250619-DEL_2025-02-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025